

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 3 du 24 avril 2015



Actuellement en région

Pin

Les processionnaires

Des processions de chenilles ont encore été signalées en Côte d'Or. Afin de lutter contre ce lépidoptère, il faudra mettre en place les pièges à phéromones dans les 5 à 6 semaines qui suivent les observations des chenilles.

Afin que la lutte contre les chenilles processionnaires du pin soit la plus efficace possible, le piégeage à phéromone devra être couplé à d'autres moyens de lutte à choisir en fonction de leur cycle : mise en place de nichoirs pour mésange, éco-piège, échenillage...

Pour les zones où les chenilles sont encore en procession, nous rappelons qu'il est important de prendre un maximum de précautions en cas d'intervention car elles disposent d'un fort pouvoir urticant.

Platane



Piqures sur limbe



Le tigre du platane

Les feuilles des platanes ne présentent pas encore d'attaques significatives des tigres du platane. Dans certains secteurs, ceux-ci sont encore en cours d'évolution vers le houppier des arbres pour se nourrir et se reproduire. Les dégâts occasionnés seront visibles prochainement par des piqures sur le limbe et la présence d'excréments sur la face inférieure des feuilles.

Anthracnose

De l'anthracnose sur platane a été signalée sur le secteur de Tournus, en Saône et Loire.

Le champignon vecteur de l'anthracnose hiverne sur les feuilles tombées au sol durant la saison précédente et dans les petits chancres portés par les rameaux.

Au printemps, les spores sont véhiculées par l'eau et le vent, elles contaminent les feuilles récemment écloses qui sont particulièrement sensibles.

Si le printemps est humide, l'infection se propage rapidement. Les nouvelles feuilles brunissent, se flétrissent et tombent. L'arbre présente alors un aspect dénudé.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 3 du 24 avril 2015

Tilleul



Acariens

A Beaune, de nombreux tilleuls présentent les symptômes liés à la présence d'acariens : la face supérieure des feuilles est criblée de petites protubérances longues de 1 à 1,5 cm.

Ces excroissances sont formées en réaction à l'attaque d'acariens microscopiques : les femelles piquent les feuilles de l'arbre et y pondent leurs œufs, les larves se développent ensuite à l'intérieur de l'excroissance.

A l'automne, les acariens devenus adultes quittent les feuilles avant qu'elles tombent et se mettent à l'abri sur les rameaux, sous l'écorce des branches ou à la base des bourgeons. Le cycle recommence alors au printemps suivant.

Les dommages causés sont purement esthétiques. Le problème peut se régler tout seul si les acariens changent d'arbre l'année suivante, mais les prédateurs naturels peuvent également suffire à réguler les populations et à maintenir la pression parasitaire à un niveau visuellement tolérable.

Marronnier

La mineuse

L'ensemble des marronniers de la région sont au stade phénologique sensible avec le débourrement complet du feuillage. Les observations montrent des captures dans les pièges à phéromones mis en place. Nous sommes donc en présence du 1^{er} pic de vol des mineuses. Le piégeage permet de capturer les papillons et diminue les dégâts sur les arbres, en limitant la ponte et les individus de la seconde génération (sans piégeage, la population de papillons est multipliée par 10 à chaque génération).

Rosier

La mineuse



Les pucerons sont à présent bien installés sur les massifs urbains de rosiers. Ils se nourrissent de la sève des plantes en piquant dans les fines nervures des feuilles ou des boutons floraux.

Les piqûres et la consommation de sève entraînent des déformations foliaires et affaiblissent les plantes. Les pucerons produisent une sécrétion sucrée, le miellat, qui se dépose sur le feuillage et les tiges en favorisant le développement de la fumagine (champignon de couleur noire).

Les auxiliaires (champignon, insecte...) constituent un élément déterminant dans la régulation des populations de ravageurs des cultures, et notamment des pucerons sur rosiers.

Il est nécessaire de raisonner la lutte en fonction de la présence de ces auxiliaires et de leurs périodes d'activité. Ceci implique de les reconnaître sur la culture aux différents stades de leur développement et de les associer aux ravageurs auxquels ils sont inféodés.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 3 du 24 avril 2015

Reconnaître les jeunes stades des insectes utiles à vos rosiers



Nymphe de syrphe

Source : L. Morel



Pupe de coccinelle

Source : FREDON Bourgogne



Hyménoptères parasitoïdes

Source : Futura science



Larve de chrysope

Source : Arvalis



Larve de syrphe

Source : FREDON Picardie

Adventices et Renouée du Japon



La mise en place de paillage dans les massifs est toujours possible sur sol propre et en épaisseur pour limiter le développement des adventices.

La renouée du Japon est bien levée. Lors d'intervention sur ces végétaux, l'ensemble des mesures décrites lors des précédents BSV doivent être mises en œuvre pour éviter leurs multiplications.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 3 du 24 avril 2015

Ce qu'il faut retenir

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	A surveiller
Processionnaire du Pin	
Mineuse du Marronnier	A surveiller
Acarien sur Tilleul	A surveiller
Puceron sur Tilleul	A surveiller
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Processionnaire du Chêne	
Puceron sur Rosier	
Puceron sur viorne obier	

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancres bactérien sur Marronnier	
Anthraxose sur Platane	A surveiller
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
Fil rouge sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risque sanitaire importants	

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 3 du 24 avril 2015



Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 3 avril 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre l'introduction de la bactérie *Xylella fastidiosa* dangereuse pour les végétaux : Stéphane LE FOLL prend des mesures nationales de protection

La bactérie *Xylella fastidiosa* qui est transmise et dispersée par des insectes s'attaque à différentes espèces végétales (vigne, agrumes, prunus, café, avocat, luzerne, laurier rose, chêne, érable, etc). Elle conduit à des dépérissements massifs de certaines espèces d'intérêt économique (agrumes, vigne, oliviers). Il n'existe pas de méthode de lutte directe contre la bactérie. Une fois contaminés, seul l'arrachage total des végétaux permet d'éradiquer la maladie.

Le pathogène est présent dans plusieurs pays-tiers, notamment le continent américain et a été importé dans le Sud de l'Italie (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles). Actuellement, aucun foyer n'a été détecté en France.

Conscient du risque important d'introduction de ce danger sanitaire aux conséquences économiques très lourdes pour les filières végétales françaises et étant donné la proximité de certaines régions comme la Corse des foyers italiens, Stéphane LE FOLL a dès le 16 janvier 2015 sollicité des mesures européennes. Dans l'attente de la mise en place d'un dispositif européen actuellement en cours de construction, **le Ministre a décidé de prendre des mesures nationales.**

Un arrêté a été signé ce jour et sera publié demain afin d'interdire l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie. Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues des zones infectées des pays tiers concernés. Elle sera assortie du renforcement du plan de contrôle et de surveillance sur l'ensemble du territoire national.

En outre et car chacun doit prendre une part active à la prévention, une communication spécifique à destination des acteurs concernés (professionnels des filières végétales, collectivités) et du grand public sera mise en oeuvre pour accompagner la surveillance renforcée.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax : 01 49 55 4 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr 3 81

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 3 du 24 avril 2015



Note nationale BSV



Xylella fastidiosa

renforcer la vigilance sur les cultures sensibles à cette bactérie réglementée, présente dans le Sud de l'Italie

Plusieurs insectes vecteurs et plantes hôtes concernés

X. fastidiosa est une bactérie nuisible sur 200 espèces végétales environ, appartenant à 50 familles botaniques. Elle est transmise par des insectes piqueurs-suceurs de sève. Ces cicadelles ou cercopes, notamment la philène spumeuse détectée en Italie, sont fréquents en cultures sensibles, mais ne sont pas forcément contaminants. En revanche, s'ils sont associés à des symptômes de dépérissement vasculaire sur des végétaux exposés à *X. fastidiosa* (olivier, laurier-rose, vigne, agrumes, amandier, abricotier, pêcher, prunier, avocatier, caféier, chêne, érable, orme, luzerne, tournesol...), des risques de contamination sont à craindre. Il est important de noter que les plantes peuvent être porteuses de la bactérie sans présenter de signe de maladie et que *X. fastidiosa* comprend plusieurs souches, dont la gamme d'hôtes, la virulence et l'expression des symptômes sont variables.



Les nécroses de l'apex des feuilles d'un olivier traduisent une rupture d'alimentation en sève. Dans ce cas, elles sont dues à l'altération des tissus vasculaires par *X. fastidiosa*. Mais de tels symptômes peuvent prêter à confusion lors d'un diagnostic avec une cause abiotique ou une autre affection d'origine biotique.



Distribution géographique actuelle de la bactérie

La bactérie *X. fastidiosa* est présente au niveau du continent américain et à Taïwan. Elle a été introduite dans le Sud de l'Italie (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles). Actuellement, aucun foyer n'a été détecté en France.

Que faire en cas de suspicion de détection de *X. fastidiosa* ?

X. fastidiosa est un organisme de lutte obligatoire en tout temps et en tout lieu au sein de l'Union européenne. Le seul moyen de lutte est l'arrachage des végétaux contaminés. En anticipation des mesures qui seront prises au niveau européen, et face à la gravité de la menace, la France a publié un arrêté ministériel le 2 avril 2015 destiné à prévenir l'introduction de la bactérie. Ainsi, l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie est interdite. Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues des zones infectées des pays tiers concernés.

Ainsi, il est vivement recommandé de renforcer vos observations sur les végétaux indiqués en annexe de l'arrêté ministériel et de repérer des symptômes de dépérissement

qui vous semblent anormaux. En cas de suspicion, alerter les services régionaux chargés de la protection des végétaux (DRAAF-SRAL).



Pour en savoir plus, consulter les documents suivants sur n'importe quel moteur de recherche :

- Arrêté ministériel du 2 avril 2015, relatif à la prévention de l'introduction de *Xylella fastidiosa*.
- Note nationale BSV 2014 : « Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa* ».

MERCI DE DIFFUSER CETTE NOTE LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

NB : des notes complémentaires par filières, focalisées sur les symptômes de *X. fastidiosa*, seront publiées prochainement.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 3 du 24 avril 2015

Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par **fax** la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par **mail** à l'adresse ci-dessous :

Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : et fax :

Profession :

Ravageurs pouvant être suivis :

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tel : 03 80 25 95 45 - **Fax : 03 80 25 95 49**

Mail : bsvzna@fredon-bourgogne.com

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Joigny, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de Montceau-les-Mines, Mairie de la Charité-sur-Loire, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, Golf de Norges-la-Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny-Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune-Levernois.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

